

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION-SERVICE sur la commune principale de l'AIOT Avenue Georges Pompidou 24700 Montpon-Ménésterol.**

**La référence de votre dossier est A-2-1INQ00339 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 29/11/2022 à 08h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **72198029000028**

Raison sociale **SOCIETE MONTPON DISTRIBUTION**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**RTE DE BORDEAUX**

**AVENUE GEORGES POMPIDOU**

**24700 MONTPON MENESTEROL**

### Signataire

Nom : **MEYNIER**

Prénom : **CHRISTOPHE**

Qualité : **PDG**

Adresse électronique :XXXXXXXXXXXXXXXX

Téléphone fixe : XXXXXXXXXXXXXXX

Téléphone portable : XXXXXXXXXXXXXXX

## Référent

Nom : XXXXXXXXX

Prénom : XXXXXXXXX

Fonction : XXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse électronique : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Téléphone fixe : XXXXXXXXXXX

Téléphone portable : XXXXXXXXXXX

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : XXXXXXXXXXXXXXXX

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION-SERVICE**

Description des activités :

**STATION-SERVICE: - Distribution et stockage de carburants à usage de véhicules à moteur. - Installation ouverte public/privative, en libre service sans surveillance avec automates de paiement.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **Avenue Georges Pompidou 24700 Montpon-Ménéstérol**

X : 475331

Y : 6438381

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	2	Stations service	Volume annuel distribué 5333 m3	DC	
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 170 t	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Eaux de ruissellement de la piste de distribution et de la piste de dépotage.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les eaux résiduaires seront traitées par un séparateur décanteur d'hydrocarbures afin de limiter le rejet à 5mg/l avant rejet au réseau collectif. Il est également muni d'un obturateur automatique et d'une alarme de niveau des hydrocarbures.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **100**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**RAS**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**- COV en phase 1 produites lors du dépotage - COV en phase 2 produites lors de la distribution**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**la station va mettre en place, sur les installations SP95 E10/SP98 et E85, les systèmes de récupération de vapeurs phase 1 (pour les COV, incluant le Benzène, produites par le dépotages) et phase 2 (pour les COV produites lors de la distribution. - Le dépotage, l'évent et le distributeur E85 seront équipés de pare-flamme.**

Autres sources :

**Les systèmes mis en place permettent, comme le demande la réglementation applicable aux stations services, un taux de récupération de 80% pour la phase 1 et de 90% pour la phase 2. Les distributeurs seront équipés de boucles fermées pour la récupération des vapeurs en phase 2.**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les boues d'hydrocarbures et les résidus associés au fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures, les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus, papiers...) sont considérés comme Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.). Ces déchets seront collectés par une société spécialisée agréée. L'opération d'entretien et le nettoyage du séparateur aura une fréquence minimum annuelle. Les déchets assimilables aux ordures ménagères laissés par les clients seront éliminés hebdomadairement par la commune.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Présence d'une ou deux bornes incendie à distances réglementaires.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Mise en place d'un système d'extinction automatique avec détecteurs thermiques et avec une commande manuelle qui double cette action, ainsi que des moyens de protection individuelle tel que couverture anti-feu, extincteur manuel et bac à sable. Des consignes de sécurité réglementaires seront également affichées sur le site pour prévenir les secours.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**ITM 24 MONTPON ICPE - 00.00 PLAN DE SITUATION-PLAN CADASTRAL.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**ITM 24 MONTPON ICPE - 02.01 PLAN DE MASSE.pdf**